

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Révision: 30.03.2022

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** KARZHAN NETTOYANT VITRES 500 ML
- **Code du produit:** SOD62136
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Secteur d'utilisation**
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Catégorie de processus**
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- **Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
SODISE
85 ROUTE DE PONT GWIN
29510 BRIEC
FRANCE
- Service de contact :
Service qualité
Tel : +33(0)2 98 86 52 53
Email: qualite@sodise.com
- **Service chargé des renseignements:** QHSE Department
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** +33(0)2 98 86 52 53 (8h00-12h00 / 13h30- 16h30)

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN NETTOYANT VITRES 500 ML

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement Danger**· Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régionale.

· Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT: Non applicable.****· vPvB: Non applicable.****· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.**

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	12,5-<20%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-<5%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-<5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8)) Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-<5%
CAS: 1336-21-6 EINECS: 215-647-6 Numéro index: 007-001-01-2 Reg.nr.: 01-2119982985-14	ammoniac Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	≥0,25-≤0,5%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques	≥5 - <15%
----------------------------	-----------

parfums	<5%
---------	-----

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN NETTOYANT VITRES 500 ML

(suite de la page 2)

*	RUBRIQUE 4: Premiers secours
	<ul style="list-style-type: none"> - 4.1 Description des mesures de premiers secours - Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. - Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau. - Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin. - Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin. - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles. - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

*	RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
	<ul style="list-style-type: none"> - 5.1 Moyens d'extinction - Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. - 5.3 Conseils aux pompiers - - Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

*	RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
	<ul style="list-style-type: none"> - 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un appareil de protection respiratoire. Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Tenir éloigné des sources d'inflammation. - 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. - 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante. - 6.4 Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*	RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
	<ul style="list-style-type: none"> - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Aucune mesure particulière n'est requise. - Préventions des incendies et des explosions: Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Tenir des appareils de protection respiratoire prêts. - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités - Stockage: - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression. - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire. - Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés. - Classe de stockage: 2 B

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN NETTOYANT VITRES 500 ML

(suite de la page 3)

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

*	RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle			
<ul style="list-style-type: none"> · 8.1 Paramètres de contrôle 				
<ul style="list-style-type: none"> · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: 				
<p>67-63-0 propane-2-ol</p>				
VLEP	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm			
<p>106-97-8 butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))</p>				
VLEP	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm			
<ul style="list-style-type: none"> · DNEL 				
<p>67-63-0 propane-2-ol</p>				
Oral	DNEL	26 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)		
Dermique	DNEL	888 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)		
	DNEL	319 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)		
Inhalatoire	DNEL	500 mg/m3 (Worker, longterm systemic)		
	DNEL	89 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)		
<ul style="list-style-type: none"> · PNEC 				
<p>67-63-0 propane-2-ol</p>				
PNEC	140,9 mg/l (Freshwater)			
PNEC	140,9 mg/l (Seawater)			
PNEC	140,9 mg/l (Sporadic release)			
PNEC	2251 mg/l (Sewage treatment plant)			
PNEC	552 mg/kg (Freshwater sediment)			
PNEC	552 mg/kg (Seawater sediment)			
<ul style="list-style-type: none"> · Remarques supplémentaires: 				
<p>Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.</p>				
<ul style="list-style-type: none"> · 8.2 Contrôles de l'exposition 				
<ul style="list-style-type: none"> · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7. 				
<ul style="list-style-type: none"> · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle 				
<ul style="list-style-type: none"> · Mesures générales de protection et d'hygiène: 				
<p>Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.</p>				
<p>Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.</p>				
<p>Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.</p>				
<p>Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.</p>				
<p>Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.</p>				
<p>Eviter tout contact avec les yeux.</p>				
<ul style="list-style-type: none"> · Protection respiratoire: 				
 <p>En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.</p>				
<p>Filtre A2/P3</p>				
<ul style="list-style-type: none"> · Protection des mains: 				
 <p>Gants de protection</p>				
<ul style="list-style-type: none"> · Matériau des gants 				
<p>Butylcaoutchouc</p>				

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN NETTOYANT VITRES 500 ML

(suite de la page 4)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min

Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent aux solvants pendant 42 à 480 minutes.

Comme mesure de protection, nous recommandons que les utilisateurs et les personnes responsables de la sécurité du travail présupposent une durée de résistance aux solvants de 42 heures. Si l'on examine les données au chapitre 3 de cette fiche de données de sécurité, on peut présupposer une durée de résistance plus longue dans certains cas.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

Aérosol

· État physique

Transparent

· Couleur:

Agréable

· Odeur:

Non déterminé.

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non applicable.

· Inflammabilité

2 Vol % (67-63-0 propane-2-ol)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

12 Vol % (67-63-0 propane-2-ol)

· Inférieure:

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Supérieure:

425 °C (67-63-0 propane-2-ol)

· Point d'éclair

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammation

10

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH à 20 °C

Non déterminé.

· Viscosité:

Non déterminé.

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

Pas ou peu miscible

· l'eau:

Non déterminé.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

3500 hPa

· Pression de vapeur à 20 °C:

0,9 g/cm³

· Densité et/ou densité relative

Non déterminé.

· Densité à 20 °C:

Non déterminé.

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

Aérosol

· Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

Non déterminé.

· Propriétés explosives:

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN NETTOYANT VITRES 500 ML

(suite de la page 5)

Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	24,4 %
Eau:	75,2 %
VOC (CE)	--
	660,4 g/l
CE-COV %	24,41 %
Teneur en substances solides:	0,0 %
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**67-63-0 propane-2-ol**

Oral	LD50	5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13900 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	>25 mg/l (rat) LC 50: 6h

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Pas d'effet d'irritation.

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN NETTOYANT VITRES 500 ML

(suite de la page 6)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucun des composants n'est compris.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

67-63-0 propane-2-ol	LC50/96h 9640 mg/l (pimephales promelas; 96h)
LC50 / 24 h	9714 mg/l (daphnia magna)
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**

07 06 99	déchets non spécifiés ailleurs
15 01 04	emballages métalliques
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)
FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN NETTOYANT VITRES 500 ML

(suite de la page 7)

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****· ADR, IMDG, IATA**

UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· ADR**

1950 AÉROSOLS

· IMDG

AEROSOLS

· IATA

AEROSOLS, flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR****· Classe**

2 5F Gaz.

· Étiquette

2.1

· IMDG, IATA**· Class**

2.1 Gaz.

· Label

2.1

· 14.4 Groupe d'emballage**· ADR, IMDG, IATA**

néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -**· No EMS:**

F-D,S-U

· Segregation groups

(SGG18) Alkalies

· Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

· Segregation Code

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN NETTOYANT VITRES 500 ML

(suite de la page 8)

· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	IL
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Code de restriction en tunnels	2 D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	IL
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)
--

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- | |
|--|
| · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II |
|--|

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.º 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

- Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 14.06.2024 Numéro de version 77 (remplace la version 76)

Révision: 30.03.2022

Nom du produit: KARZHAN NETTOYANT VITRES 500 ML

(suite de la page 9)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Les données sont basées sur des données techniques internes et sur des données techniques fournies par les fournisseurs.

Aérosols, Section 2.3.1	Règles d'extrapolation
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Numéro de la version précédente: 76**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR